



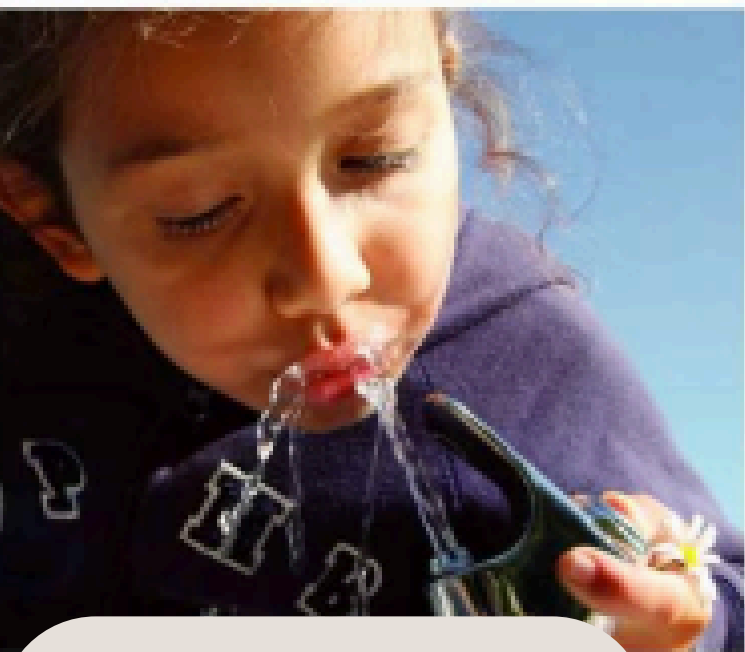
Grenville•sur•la•Rouge

PRATIQUES À ADOPTER

Afin de protéger nos milieux humides et hydriques

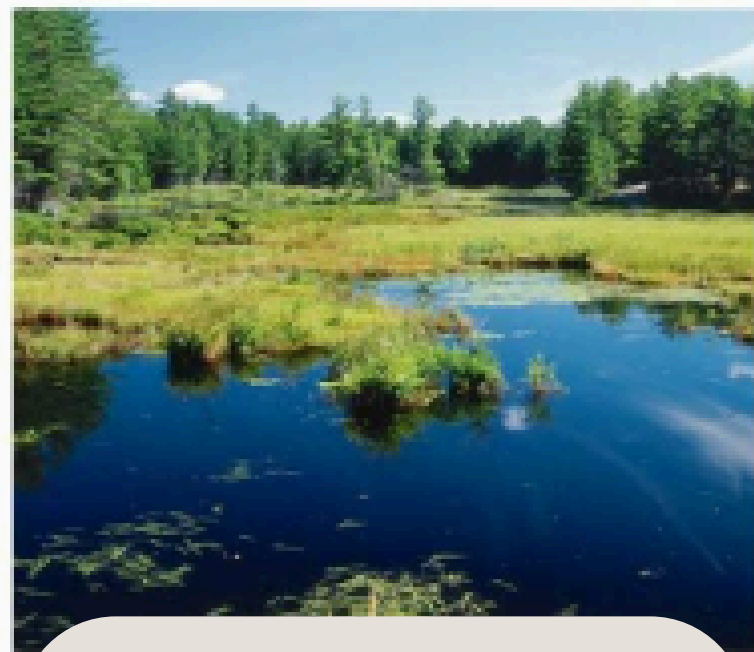


POURQUOI PROTÉGER LES MILIEUX HUMIDES?



FILTRE NATUREL

- › Captage des sédiments, des nutriments et des polluants
- › Eau de qualité



ÉPONGE NATURELLE

- › Recharge de la nappe phréatique
- › Débits d'eau mieux régulés
- › Réduction des risques d'inondation
- › Diminution de l'érosion
- › Effets de sécheresse atténués



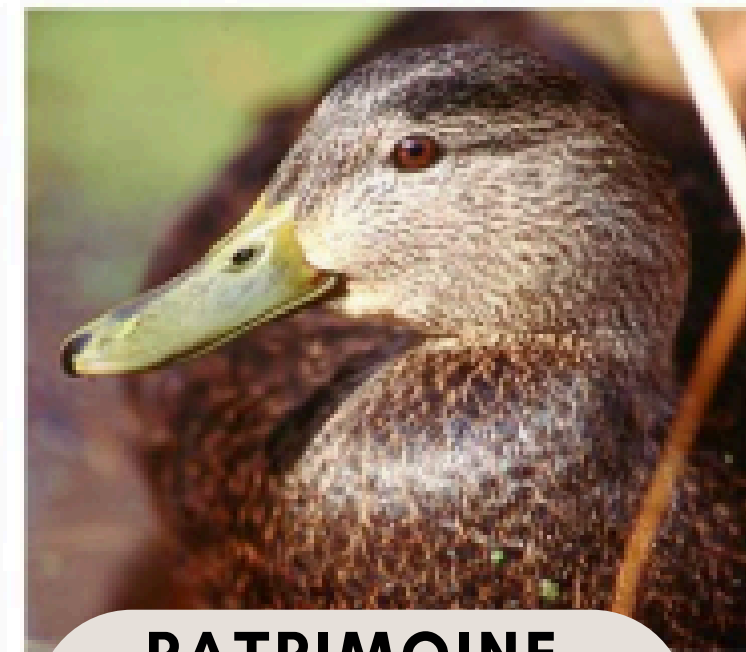
ÉCONOMIE LOCALE

- › Récrétotourisme (randonnée, observation, canotage)
- › Paysage
- › Chasse, pêche, piégeage



PRODUITS DE CONSOMMATION

- › Alimentation (poissons, canneberges, bleuets, etc.)
- › Médicaments



PATRIMOINE NATUREL

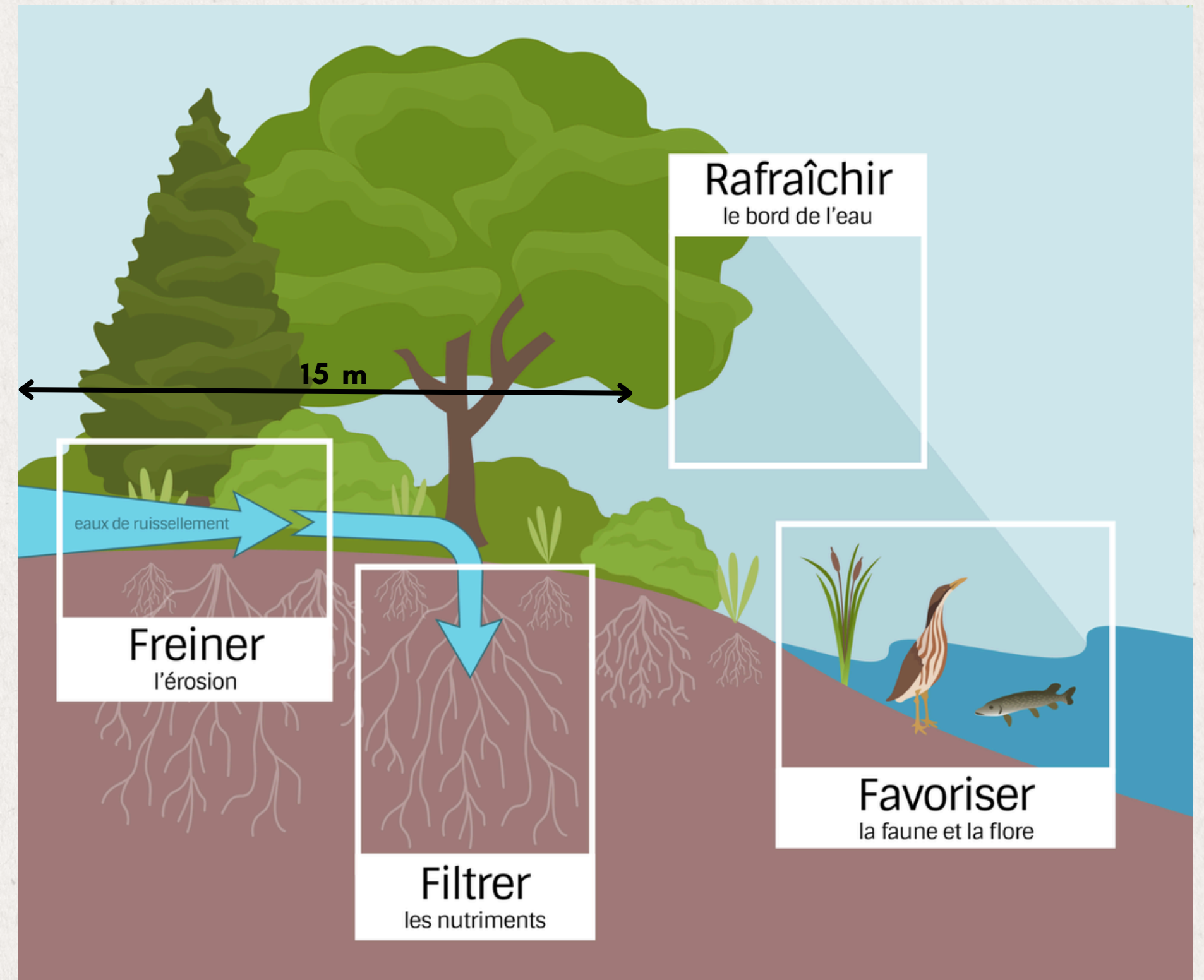
- › Habitats essentiels pour une grande diversité d'espèces animales et végétales

PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Tous les citoyens vivant en bordure d'un cours d'eau ou d'un milieu humide doivent conserver, à son état naturel, une **bande riveraine de minimum 15 mètres**.

Les bandes riveraines sont protégées par les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.35) du gouvernement du Québec, sans égard à leur propriété, qu'elle soit privée ou publique.

La Politique est mise en oeuvre par le Règlement de zonage de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.



PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Avec l'obtention d'un certificat d'autorisation, certaines interventions à des fins privées sont autorisées :

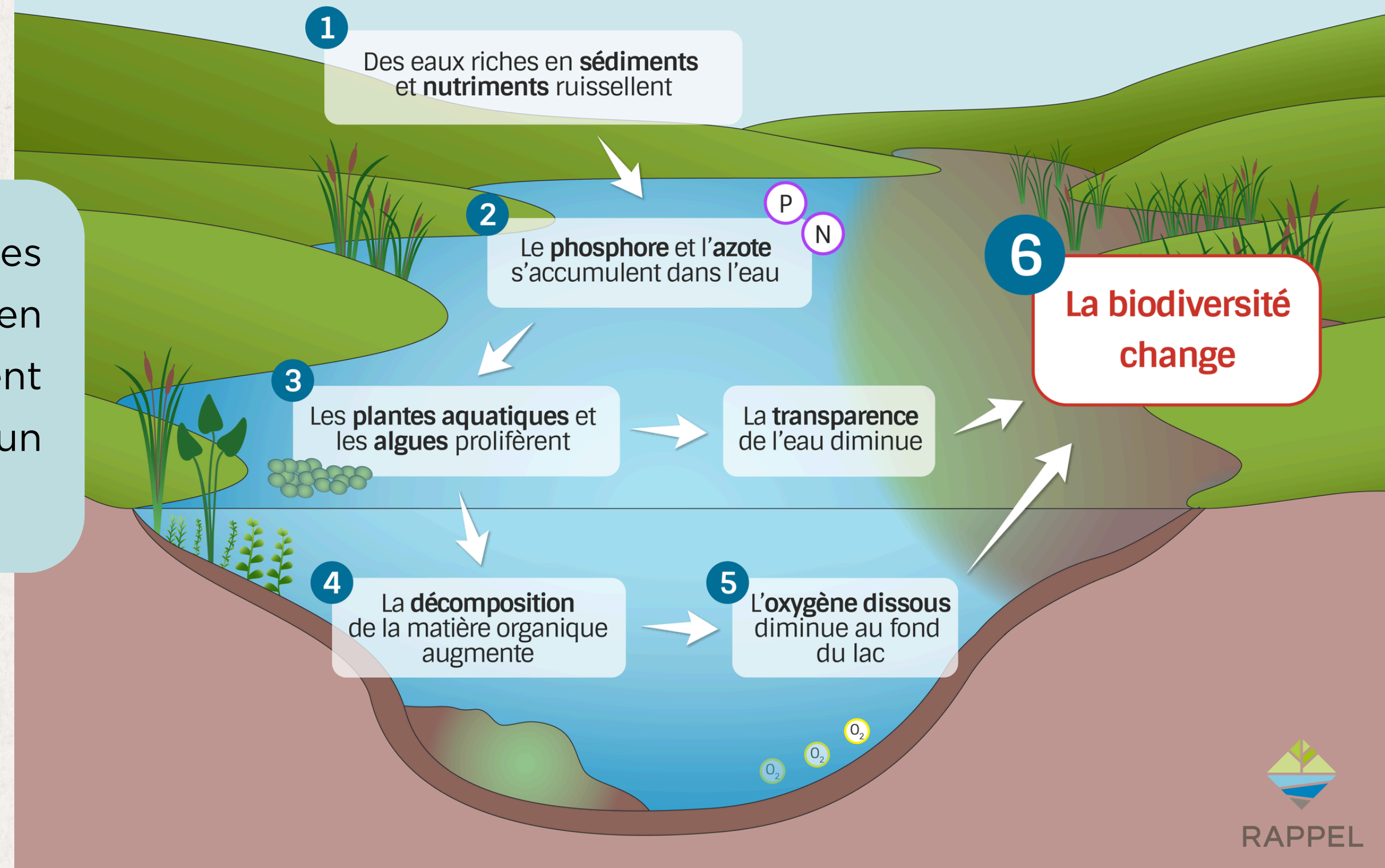
- Aménager une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres donnant accès au plan d'eau, lorsque la rive présente une pente faible (<30%);
- Élaguer ou émonder les branches nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre de 5 mètres de largeur dans l'écran de végétation, lorsque la rive présente une pente forte (>30%);
- Restaurer les rives dégradées par la plantation ou l'ensemencement de végétaux indigènes adaptés aux rives (arbustes, arbres et herbacées);
- Effectuer une coupe d'assainissement en laissant en place les arbres morts qui offrent à la faune abri et nourriture, tant qu'ils ne sont pas porteurs de maladies ou dangereux pour les utilisateurs du terrain.



CONTACTER LE SERVICE DE L'URBANISME AFIN D'OBTENIR VOTRE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU POUR TOUTES QUESTIONS.

LES CONSÉQUENCES DES MAUVAISES PRATIQUES

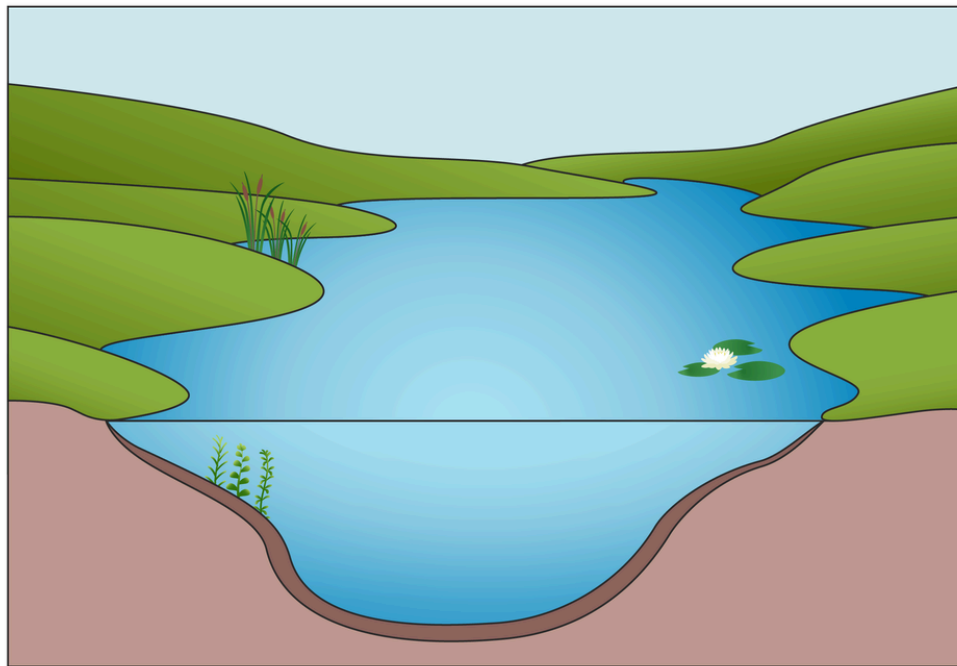
Lorsque la bande riveraine de 15 mètres n'est pas respectée, des eaux riches en sédiments et en nutriments ruissellent dans les milieux humides. Ceci crée un enchaînement de processus néfastes.



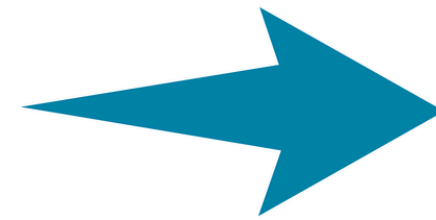
RAPPEL

LES CONSÉQUENCES DES MAUVAISES PRATIQUES

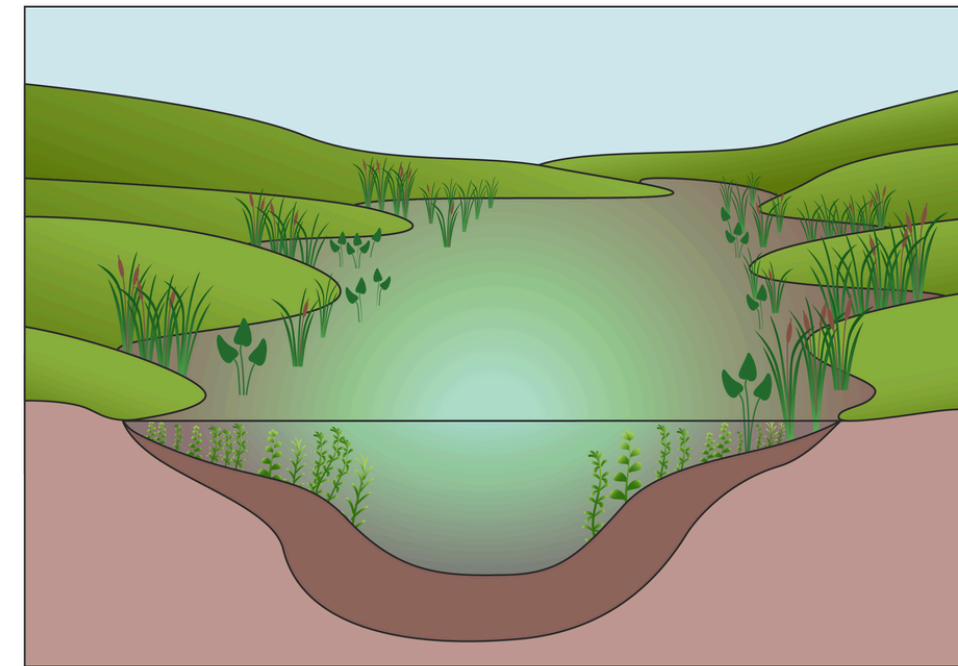
Lac oligotrophe



- Eau claire et fraîche
- Peu de végétation aquatique
- Eau bien oxygénée
- Fond de roches, graviers, sables



Lac eutrophe

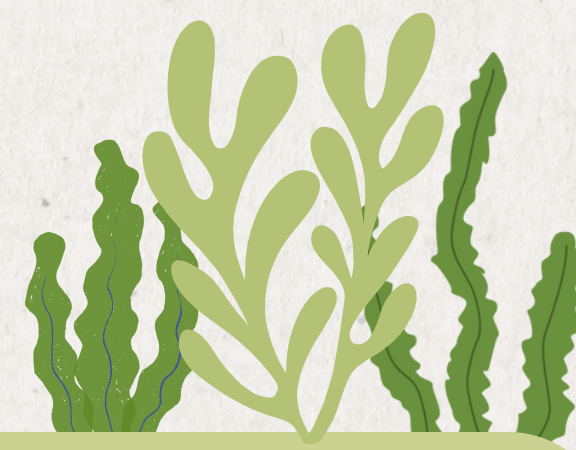


- Eau turbide et chaude
- Végétation aquatique abondante
- Eau peu oxygénée
- Fond vaseux
- Biodiversité faible



RAPPEL

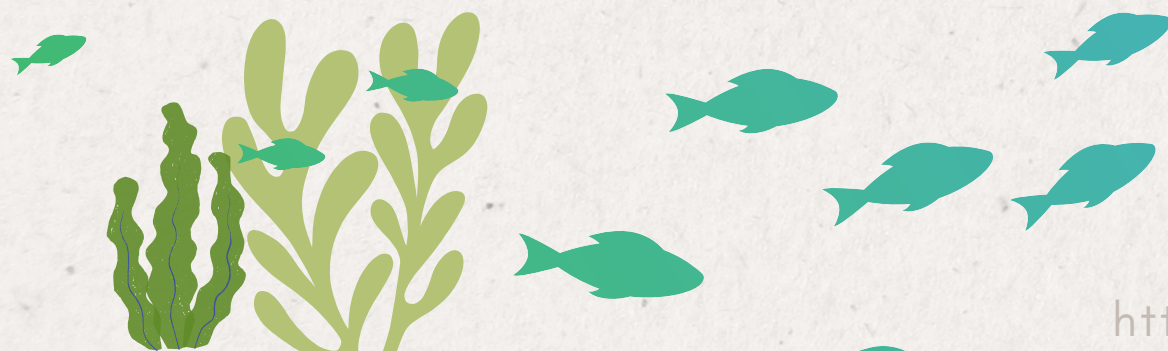
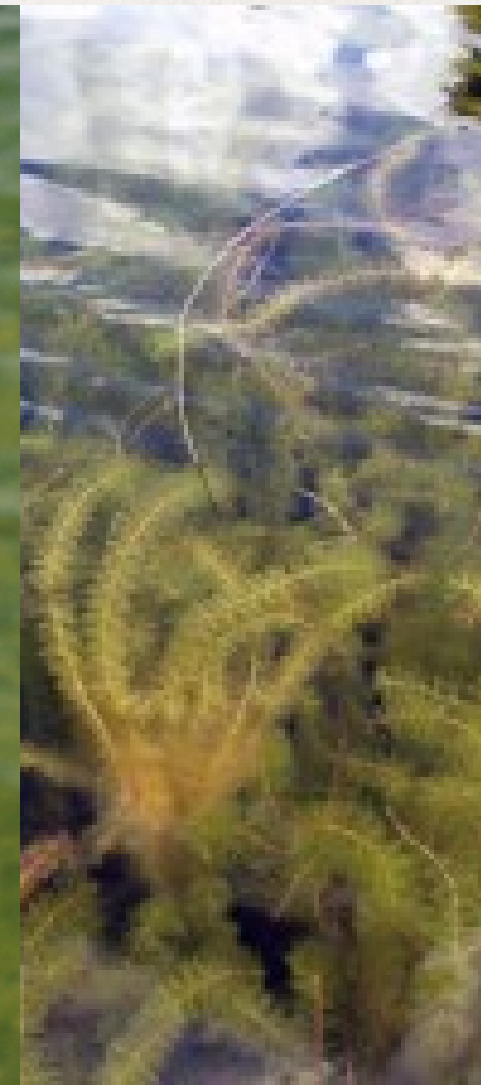
LES PLANTES AQUATIQUES



Les plantes aquatiques contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème :

- Filtrant l'eau en absorbant une partie des contaminants et nutriments
- Stabilisent les sédiments et diminuent l'érosion grâce à leurs racines
- Fournissent des lieux de reproduction et d'alimentation pour la faune
- Contribuent à maintenir une température stable grâce à leur feuillage

Toutefois, l'augmentation de nutriments, de la température de l'eau et les pressions humaines ont comme conséquence l'envahissement par les plantes.



LES ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aidez-nous à identifier des problématiques!

Vous observez un phénomène végétal anormal sur un plan d'eau? Vous pensez avoir vu une espèce exotique envahissante dans votre secteur? Avisez la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge!



La petite naïade



Myriophylle à épis



Moule zébrée

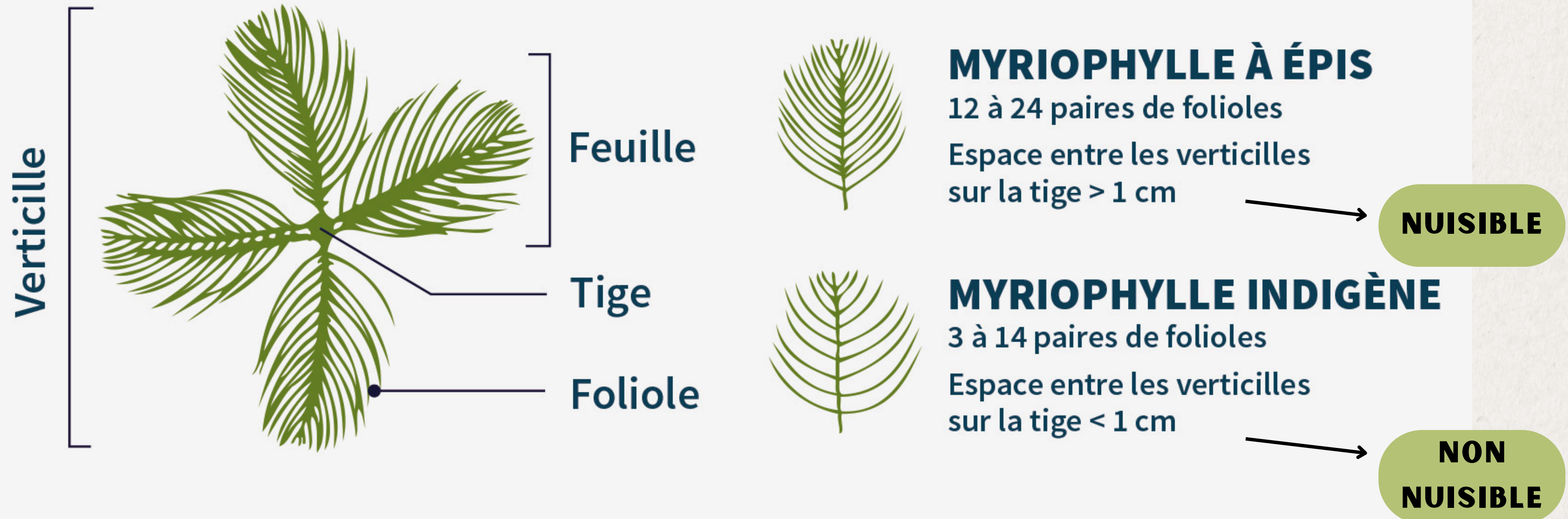


Renouée du Japon



LES ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS COMMENT LE RECONNAITRE ?



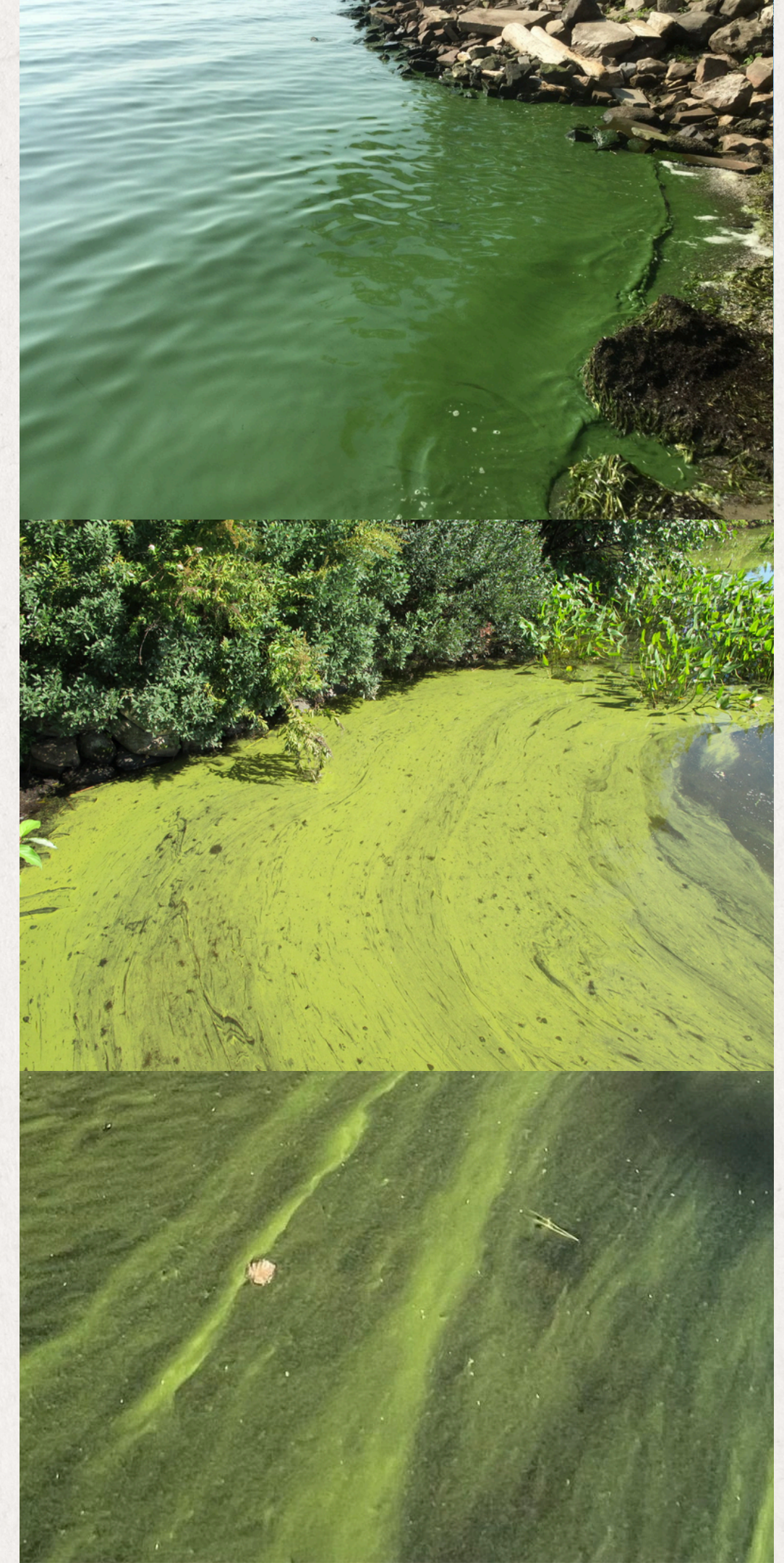
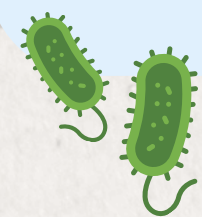
LES CYANOBACTÉRIES



Les cyanobactéries, communément appelées algues bleues, surviennent principalement lorsque le phosphore est rejeté en trop grande quantité dans le cours d'eau.

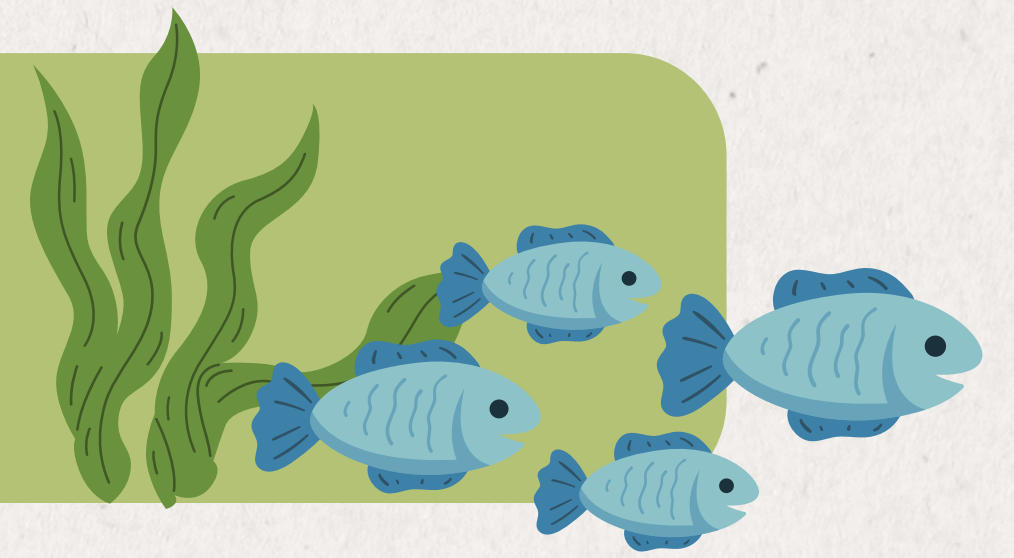
Les causes sont :

- les effluents des installations septiques
- l'épandage d'engrais (naturels ou chimiques)
- l'utilisation de produits phosphatés
- la dénaturalisation de la bande riveraine (15 mètres)
- la pratique de certaines activités agricoles
- les activités anthropiques dans, sur ou à travers un cours d'eau

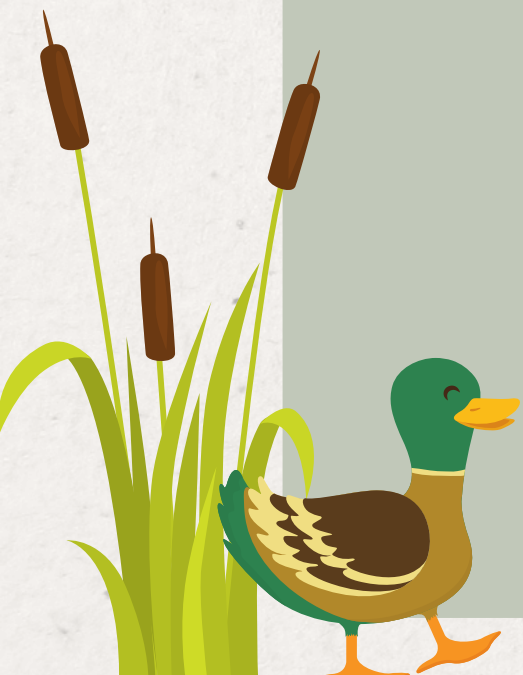


NOS RECOMMANDATIONS

Afin de préserver la santé de nos milieux humides et hydriques



- Conservez votre bande de protection riveraine de 15 mètres. Revégétalisez au besoin en plantant des espèces indigènes.
- Évitez d'utiliser de l'engrais ou du compost.
- Lavez vos embarcations lorsque vous vous déplacez d'un lac à l'autre. Vous ne voulez certainement pas déménager des espèces aquatiques exotiques envahissantes!
- Assurez-vous d'avoir une installation septique conforme et vidangez-la régulièrement.
- Évitez les aménagements artificiels sur l'ensemble de votre propriété. Des matériaux tel que le béton sont imperméables et ne jouent pas le rôle de rétention et de filtration des eaux.
- Privilégiez les produits domestiques sans phosphate.
- Les végétaux, plantes aquatiques et algues sont utiles. Ne désherbez pas les lacs!
- Ne modifiez pas l'écoulement naturel des cours d'eau.
- Signalez à votre municipalité la détection de cyanobactérie ou de plantes envahissantes.
- Privilégiez les embarcations sans moteur, elles sont moins néfastes pour les lacs.
- Ne gaspillez pas l'eau. Réparez les fuites et apprenez à mieux gérer votre consommation.



RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL)



Les RSVL poursuivent quatre objectifs :

- Acquérir des données afin d'établir le niveau trophique d'un grand nombre de lacs et suivre leur évolution dans le temps;
- Dépister les lacs montrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;
- Éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les associations de riverains et les autres participants;
- Dresser un tableau général de la situation des lacs de villégiature au Québec.

La Direction générale du suivi de l'état de l'environnement offre tout au long du projet son soutien aux associations et aux organismes qui se sont inscrits au réseau.

Contactez l'équipe du RSVL pour plus d'information :

Site web : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>

Courriel : rsvl@environnement.gouv.qc.ca

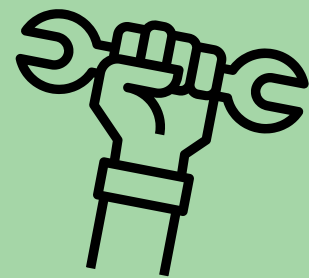
Téléphone : 418 521-3987

1 877 778-5227

Télécopieur : 418 643-9591



OUTILS



Pour toutes questions,
communiquez directement avec la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge!

&

Trouvez une multitude d'informations additionnelles avec les ressources suivantes :

MRC d'Argenteuil - <https://argenteuil.qc.ca/services/environnement/biodiversite-et-milieus-naturels/milieus-humides-et-hydriques-2/>

Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon - <https://www.rpns.ca/>

Canard Illimité Canada - <https://www.canards.ca>

Conseil régional de l'environnement des Laurentides - <https://crelaurentides.org/>

Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants (RAPPEL) - <https://rappel.qc.ca/>